COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 17/07/2024

Cérémonie de lancement de la Garde montée des Alpilles 2024 aux Baux-de-Provence

Le mercredi 17 juillet, Jean Mangion, maire de Saint-Etienne du Grès et Président du Parc naturel régional des Alpilles était présent à la cérémonie de lancement de la Garde Montée 2024 aux Baux-de-Provence, en compagnie des Gardes régionaux forestiers des Alpilles et du Directeur du Parc, Éric Blot. Cet événement, organisé par la Préfecture de police des Bouches-du-Rhône, visait à présenter la Garde Montée de la Gendarmerie nationale ainsi que l'ensemble du dispositif estival de protection des biens et des personnes sur le territoire des Alpilles.

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône, Pierre-Édouard Colliex, accompagné de représentants de l'état-major de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité sud, la sous-préfète d'Arles, Cécile Lenglet, le commandant de la Compagnie de gendarmerie d'Arles, Florian Gerbal, le député de la 15ème circonscription, Romain Baubry, ainsi que des représentants du SDIS, des militaires de l'opération Sentinelle, et des élus du Parc, dont Anne Poniatowski, maire des Baux-de-Provence, et Lionel Escoffier, maire d'Aureille, étaient également présents pour cette occasion.

Le dispositif, qui mobilise quatre cavaliers et deux chevaux pendant un mois, patrouillera dans le massif des Alpilles pendant cette période estivale, particulièrement sensible au risque d'incendie. Cette présence, saluée par les élus et les visiteurs, offre une approche plus douce et engageante pour interagir avec les usagers et rappeler les règles essentielles à respecter lors des balades en espaces naturels, telles que la nécessité de rester sur les sentiers ou de respecter les conditions d'accès au massif forestier. En cas de besoin, les gendarmes sont également habilités à verbaliser les infractions éventuelles, telles que la circulation motorisée ou l'usage du feu en forêt.

Rappelons que la Garde Montée des Alpilles est financée à hauteur de 12 000 € par les communes du Parc, couvrant les coûts de transport, de location et de nourriture des chevaux. Les Baux-de-Provence hébergent les gendarmes sur la commune.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

58 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Alpilles, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie maritime, Ballons des Vosges, Boucles de la Seine, Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Grands Causses, Guyane, Haut Jura, Haut Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes et Gascogne, Livradois Forez, Loire Anjou, Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Mille vaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Mont-Ventoux, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord, Limousin, Pilat, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord